ACADÉMIE DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

Note de circonscription n°8

Circonscription de Chenôve

Avril 2023

Circonscription du premier degré Chenôve

Claire VAUTRAIN
Inspectrice de l'Education nationale

Adresse postale
DSDEN Côte d'Or
IEN Chenôve
2G Rue de G[l] Delaborde
BP 81921
21019 DIJON CEDEX

Adresse physique
Campus UB
Avenue Alain Savary
2100 DIJON

Téléphone
03.45.21.52.06
Pour les urgences :
06.03.59.53.54

Adresse courriel :
ien.chenove@ac-dijon.fr

Site Internet
http://ien21-chenove.ac-dijon.fr

Site Internet DSDEN 21 :
http://www.ac-dijon.fr/dsden21

Ces notes rassemblent les informations administratives et organisationnelles indispensables au bon fonctionnement du service. Elles doivent être communiquées, lues et émargées par l'ensemble des personnels de l'école ; les enseignants, les membres du RASED, les titulaires-remplaçants et les enseignants assurant les compléments de service.
Je remercie les directrices et directeurs d'y veiller.

En ce nouveau temps de rentrée, il me semble important de vous adresser les informations qui vont jalonner cette dernière période de l'année scolaire.
Des temps forts de formation sont programmés. Certaines dates vous ont déjà été communiquées, je vous apporte cependant des éléments de précision concernant l'organisation et le contenu. J'attire votre attention sur la date de l'animation pédagogique en présentiel dans le cadre du parcours des 6h d'animation pédagogique C2-C3 de mathématiques, programmée le 10 mai 2023.
Aussi, en référence aux notes de services de janvier 2023 et au-delà de la priorité accordée aux domaines fondamentaux, le plan de l'école maternelle revêt de la plus haute priorité nationale. Pour l'heure, il convient de tenir compte des lettres de la Mission Maternelle de Côte d'Or, piloté par Mme C. Pascual, dont la dernière en date (note n°8) est téléchargeable et vous a été communiquée. Elle précise notamment l'importance à accorder dès le mois de juin à l'accueil des nouveaux élèves et de leurs familles.
La phase d'ajustement de la carte scolaire sera également notre priorité.
Je sais votre investissement et je sais pouvoir compter sur votre engagement.
Je vous prie de recevoir mes salutations printanières.

Claire Vautrain, IEN
Circonscription de Chenôve

Sommaire	Emargement
I. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 1.1 Les notes de service de janvier 2023 1.2 La note n°8 de la mission maternelle 1.3 Le règlement départemental type 1.4 La carte scolaire : phase d'ajustement 1.5 La lettre des directeurs d'école **II. LES FORMATIONS** 3.1 Les animations pédagogiques 3.2 Le programme pHARe **III. LES LIAISONS ECOLES COLLEGES** **IV. LES EVALUATIONS D'ECOLES** **V. LA CONCERTATION**	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les notes de service sont téléchargeables sur le site de la circonscription. Dans un souci de respect de l'environnement, vous pouvez imprimer uniquement la page d'émargement.

I. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1 Les notes de services parues au BO n°2 du 12 janvier 2023

Ce BO présente 4 notes de service sur les thématiques suivantes :

- **Une nouvelle dynamique pour les mathématiques** : Place des mathématiques de l'école au lycée, https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo2/MENE2300946N.htm

- **Un plan d'action pour l'école maternelle** : donner à tous les élèves les bases de leur réussite et garantir leur épanouissement, https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo2/MENE2300949N.htm

- **Savoirs fondamentaux** : Renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux des élèves en CM1, CM2 et 6e (cycle 3) pour faciliter leur entrée au collège,
https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo2/MENE2300947N.htm

- **Savoirs fondamentaux** : Conseils académiques des savoirs fondamentaux : une stratégie académique cohérente au service de la réussite des élèves,
https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo2/MENE2300948N.htm

1.2 La note n°8 de la Mission maternelle 21

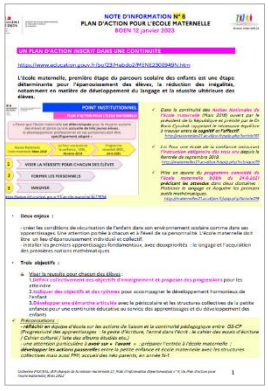
NOTE D'INFORMATION N°8
PLAN D'ACTION POUR L'ECOLE MATERNELLE
BO/EN 12 janvier 2023

Cliquer ici pour y

L'école maternelle, première étape du parcours scolaire des enfants est une étape déterminante pour l'épanouissement des élèves, la réduction des inégalités, notamment en matière de développement du langage et la réussite ultérieure des élèves.

Deux enjeux :
- Créer les conditions de sécurisation de l'enfant dans son environnement scolaire comme dans ses apprentissages. Une attention portée à chacun et à l'éveil de sa personnalité. L'école maternelle doit être un lieu d'épanouissement individuel et collectif.
- Installer les premiers apprentissages fondamentaux, avec deux priorités : le langage et l'acquisition des premières notions mathématiques.

Trois objectifs :
Viser la réussite pour chacun des élèves :

1. Définir collectivement des objectifs d'enseignement et proposer des progressions pour les atteindre.
2. Indiquer des objectifs et des rythmes pour accompagner le développement harmonieux de l'enfant.
3. Développer une démarche articulée avec le périscolaire et les structures collectives de la petite enfance pour une continuité éducative au service des apprentissages et du développement des enfants.

Préconisations :
- **réfléchir en équipe d'école** sur les actions de liaison et la continuité pédagogique entre GS-CP (Progressivité des apprentissages : le geste d'écriture, l'entrée dans l'écrit : le cahier des essais d'écriture / Cahier culturel / liste des albums étudiés etc.).
- une attention particulière à avoir sur « l'avant » : préparer l'entrée à l'école maternelle ; développer **les actions passerelles entre la petite enfance et école maternelle** avec les structures collectives mais aussi PMI, accueil des néo parents, en année N-1.

1.3 Le règlement département type

Le règlement départemental type a été mis à jour en novembre 2022.
Il est téléchargeable via « E-Prim » :
Rubrique « Directeurs », puis « gestion d'école »

Dès lors, pour la rentrée scolaire 2023, il conviendra de mettre à jour et de réaliser les ajustements nécessaires du règlement intérieur propre à chaque école. Il sera nécessaire d'y annexer le protocole

du programme pHARe : toutes les informations vont seront communiquées le 03 mai lors du temps de formation inhérent à ce dispositif.
Suite à ces modifications, il s'agir de le présenter dès la rentrée aux élèves et aux parents et de le rendre valide en le soumettant au vote lors du premier conseil d'école.

1.4 La carte scolaire

La phase d'ajustement de la carte scolaire pour la rentrée prochaine se déroulera début juin.
A cet effet, je vous conseille de vous rapprocher de vos municipalités afin de pouvoir disposer le plus tôt possible des éléments prévisionnels au plus juste dans le cadre des nouvelles inscriptions.
Je vous adresserai très prochainement une enquête à remplir concernant les prévisions d'effectifs pour septembre 2023.
Je vous demanderai d'y répondre avec rigueur pour le 31 mai 2023 et de me remonter toute hausse ou baisse significative des effectifs qui interviendrait entre cette phase d'enquête et le 12 juin 2023.

1.5 Les lettres aux directeurs d'école

Parue en mars 2023, la lettre des directeurs et directrices est téléchargeable depuis « E-prim ». De nombreuses informations essentielles à connaître sont répertoriées :

- L'application « affelnet » : les nouveautés
- Les inscriptions – admissions
- Les fêtes de fin d'année et les procédures de déclaration (Sacem, débit de boissons, coopérative…)
- Les dernières formations « Canopé »
- Un tutoriel pour paramétrer « Nextcloud », publié par R. Aubé, Erun de Chenôve.

II. LA FORMATION

2.1 Les animations pédagogiques

Elles s'adressent aux enseignants qui ne sont engagés **ni dans les formations « constellations », ni dans les évaluations d'école.**
Rappel : en référence à la note n°3, les heures consacrées aux réunions syndicales sont à déduire des temps à distance ou des formations dites « autres ». La présence de tous les enseignants est primordiale durant les animations pédagogiques en présentiel.
***Les répartitions des quotités de service** sont également inscrites dans la note de service n°3.*

- 12h d'animations pédagogiques CYCLE 1

Parcours 6h mathématiques	**Conférence de Fabien EMPRIN - 3h** + 3h en distanciel : *ressources mises à disposition lors de la semaine des mathématiques*	Jeux à règles	Mercredi 01 février 2023
Parcours 6h français	**La mission maternelle vous fera vivre le temps de conférence de Véronique BOIRON - 3h en présentiel** + 3h en distanciel (*mise à disposition de ressources)*	Culture littéraire	**Mercredi 03 mai 2023** **9h-12h** Ecole Maternelle Les Grands Crus à CHENÔVE

- 12h d'animations pédagogiques C2 et C3

- Le parcours de 6h de formation en français

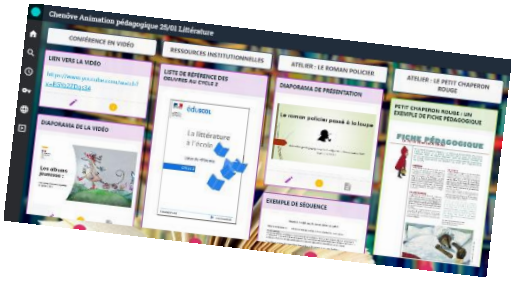

Il a été proposé en janvier 2023 : les ressources inhérentes à la formation sont disponibles sur un padlet :

https://digipad.app/p/314501/279892a06237a

- Le parcours de 6h en mathématiques

Parcours 6h mathématiques	**L'équipe de circonscription vous fera vivre le temps de conférence de Sébastien REB - 3h en présentiel** + 3h en distanciel (*mise à disposition de ressources)*	Manipuler, Verbaliser, Abstraire	**Mercredi 10 mai 2023** **9h-12h** Amphi BOUCHARD Canopé – Campus Dijon

2.2 Le programme pHARe

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges, fondé autour de 8 piliers :

- Mesurer le climat scolaire.
- Prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Suivre l'impact de ces actions.
- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Le déploiement de ce programme est prévu pour cette année scolaire 2022-2023.
Les heures seront décomptées de la journée de solidarité et la formation sera déclinée de la manière suivante :

	Contenu	Lieux de formation	Dates
TEMPS 1	**3h en visioconférence :** - Présentation du programme pHARe - Déclinaison du programme dans chaque école A cet effet, ***des temps de travail réflexifs collectifs d'école*** seront articulés avec des temps de présentation plus formelle	**Tous les enseignants seront présents dans leur école de rattachement administratif**	**Mercredi 03 mai 2023** **14h-17h**
TEMPS 2	**3h en présentiel** **Obligatoire pour les directeurs d'école** **+ 1 ou 2 enseignants par école, hors REP+** « Formation à la méthode de préoccupation partagée » *Les éléments vous seront communiqués lors du temps 1.*	- EE Grands Crus : écoles de Marsannay + Perrigny + Grands Crus + J. Ferry - EE Mazué : écoles de Longvic + Ouges - EP Fauvernay : écoles Plaine dijonnaise + Bretenière	**Mercredi 07 juin 2023** **13h30-16h30**

III. LES CONSEILS ÉCOLES COLLÈGES, suivi par Régis Joyeux

Les enseignants des classes de CM2 et les directeurs d'écoles sont invités aux prochaines instances dans le cadre de la continuité école-collège :

Secteur collège du Chapitre - Chenôve	22 juin 2023 à 17h30 à 19h30
Secteur du collège E. Herriot - Chenôve	*Date à venir*
Secteur de collège R. Dorgelès - Longvic	*Date à venir*
Secteur de collège M. Aymé - Marsannay	07 juin 2023 de 9h à 12h

IV. LES ÉVALUATIONS D'ÉCOLES 2023-2024

Les écoles concernées par l'évaluation d'école l'année prochaine sont celles du secteur de collège de Marsannay la Côte :

MARSANNAY-LA-COTE	E.E.PU	LA PORTE D'OR
MARSANNAY-LA-COTE	E.M.PU	LA PORTE D'OR
MARSANNAY-LA-COTE	E.E.PU	PAUL COLNET
MARSANNAY-LA-COTE	E.M.PU	PAUL COLNET
PERRIGNY-LES-DIJON	E.E.PU	
PERRIGNY-LES-DIJON	E.M.PU	

Une réunion d'information sera programmée en juin 2023 d'une part pour Perrigny et d'autre part pour Marsannay (dates à venir en juin).
Il s'agira pour **les directeurs d'école de convier l'ensemble** de la communauté éducative : les enseignants, le personnel non enseignant intervenant dans l'école, les élus et les partenaires.

V. CONCERTATION : « Notre école, faisons-là ensemble »

Faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités, tel est l'objectif de cette démarche.
« Notre école, faisons-là ensemble », c'est :

- Une **démarche volontaire** des équipes éducatives associant l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités territoriales compétentes ;
- Un **travail commun et local** destiné à permettre à chaque école ou établissement d'identifier des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves ;
- Une **démarche ouverte dans le temps** : si elle a vocation à commencer à partir du mois d'octobre 2022, la démarche pourra cependant être initiée par les équipes à tout moment.

Dès à présent, sous le pilotage du directeur d'école, chaque communauté éducative peut choisir de s'inscrire dans la démarche en bénéficiant d'un accompagnement dédié et personnalisé par une équipe d'appui locale. Cette concertation peut se traduire par la réalisation ou l'adaptation d'un projet pédagogique à l'appui du projet d'école, au plus près des besoins des élèves, dont l'ambition pourra être soutenue par la mobilisation d'un fonds d'innovation pédagogique (500 millions d'euros au niveau national).

Pour les écoles qui ont conduit l'évaluation d'école l'an dernier ou qui sont en évaluation d'école cette année, il semble intéressant de se saisir de cette opportunité. Le temps de concertation est en grande partie (voire en totalité) mené lors des évaluations des écoles. De ce fait, en fonction des rapports et des conclusions des évaluations d'écoles, « la concertation » est un levier pertinent pour répondre aux besoins qui ont émergé.

Si vous êtes intéressés pour conduire les concertations dès cette année, vous pouvez vous signaler à partir du lien qui suit afin que l'échelon académique puisse vous recontacter selon vos besoins.

- Lien pour signaler la conduite d'une concertation
- Une adresse courriel : notre-ecole@ac-dijon.fr

Je vous remercie de m'informer aussi de votre souhait de conduire une concertation par retour de mail : insp.chenove@ac-dijon.fr

Ressources :

- Un guide d'accompagnement *Cliquer ici pour y accéder*
- Une page éduscol dédiée *Cliquer ici pour y accéder*

« L'autre est ma richesse et je dois m'organiser pour que cette richesse ne soit pas perdue !
Chacun d'entre nous est une merveille. », Albert Jacquard

Claire VAUTRAIN
L'Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription de Chenôve